

L'EXPLOITATION DES BOIS EN FORÊT



Pierre-Édouard Guillain

Directeur de l'agence territoriale Île-de-France-est de l'ONF

Julien Simon

Responsable du service bois de l'agence territoriale Île-de-France-est de l'ONF

MISES À PART DANS leurs réserves biologiques, les forêts domaniales de Fontainebleau, des Trois-Pignons et de La Commanderie sont considérées comme des forêts de production. L'ONF y a pour mission de proposer à la filière bois des produits issus de ces forêts tout en assurant d'une part la pérennité du peuplement forestier et d'autre la protection des écosystèmes forestiers. Cet enjeu de production de bois est complémentaire de celui d'accueil du public. La conciliation de ces différents enjeux est analysée et planifiée d'une part dans l'aménagement forestier, le document de gestion pluriannuel de la forêt, mais aussi dans chaque décision de mise en œuvre lors de la programmation des travaux ou de l'établissement des coupes prévues dans l'année. Dans *la Voix de la Forêt* de 2015, Guillaume Larrière et Julien Simon, respectivement responsable communication et responsable du service bois de l'ONF, présentaient l'utilisation du bois en forêt de Fontainebleau. Cet article reste encore d'actualité et le lecteur pourra s'y reporter utilement. Le présent article propose une actualisation des données chiffrées et donne quelques informations sur l'évolution des modes de vente de bois de l'ONF.



Bûcheronnage d'un hêtre (Photo ONF)

En 2016, l'ONF a vendu un peu moins de 41 000 m³ de bois issus des trois forêts du massif de Fontainebleau, un volume inférieur à l'accroissement naturel de la forêt, estimé à 64 000 m³ mais aussi inférieur aux volumes récoltés pendant la période couverte par le précédent aménagement (56 000 m³ en moyenne sur la période 1996-2013). Ce volume correspond à un prélèvement de 2 m³ par hectare. Les parcelles dont les bois sont mis en vente figurent dans le programme de coupes de l'aménagement forestier, programme ajusté chaque année sous la forme d'un « état d'assiette ». Celui-ci définit formellement pour une année les parcelles sur lesquelles des bois peuvent être désignées pour être mis en vente

Le volume de bois vendu se divise en trois grandes parties, d'importance inégale :

- 14 000 m³ sont du bois d'œuvre, c'est-à-dire du bois réservé à la construction, à l'ameublement, à la tonnellerie... Il s'agit d'une part de chêne pour 8 000 m³ et pour 6 000 m³ de résineux, essentiellement du pin sylvestre.

- 24 000 m³ de bois de chauffage, issus pour moitié du taillis et pour moitié du houppier des arbres dont le tronc est utilisé comme bois d'œuvre. Le bois de chauffage, en bûches ou plaquettes forestières, est vendu à des professionnels pour la très grande majorité des volumes mais 2 000 m³ sont exploités par des particuliers dans des conditions très encadrées dans le cadre dit des « cessions aux particuliers », gérés par les techniciens forestiers territoriaux.

- 2 000 m³ de bois dits d'industrie, c'est-à-dire utilisé pour la fabrication de panneaux de particules ou de pâte à papier.

La recette de la vente des bois issus du massif était en 2016 équivalente aux sommes engagées par l'ONF pour l'entretien des peuplements, leur renouvellement, la réfection et l'entretien du réseau de desserte et les équipements touristiques ou la propreté. Ces recettes sont donc insuffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires à la gestion de la forêt : personnel, bâti-

ments, équipements, dépenses de communication et d'information... sans parler des travaux non reportés ou jugés non prioritaires. La recette tirée de l'exploitation des bois est donc indispensable au modèle économique de la forêt de Fontainebleau sans pour autant être suffisante.

Le rôle de l'ONF est d'assurer l'approvisionnement de la filière bois avec une exigence de meilleure valorisation économique des bois issus des forêts de l'État et de transparence de ses ventes auprès des acteurs de la filière. À cette fin, les ventes de l'ONF sont réservées à des professionnels, hors cas limités des cessions aux particuliers, et se font historiquement sous formes de ventes publiques aux enchères. Pour l'agence Île-de-France-est, trois ventes sont organisées traditionnellement pendant l'année (avril, septembre, décembre) et se tiennent souvent à Villiers-en-Bière. Le public y est admis. Après une première évolution dans les années 2000 avec l'apparition des boîtiers électroniques pour soumettre les offres de prix, l'ONF va mettre en œuvre des ventes en ligne, toujours pour les professionnels, à partir de 2019. Concrètement, un site Internet sera réservé aux professionnels et permettra de réaliser la vente de toute l'offre de bois mise en concurrence et de disposer d'une partie e-cata-

logue qui mettra fin, dès le 1^{er} juin 2018, à l'impression des catalogues de ventes papier. Pour autant, cette évolution n'appelle pas pour autant la fin des ventes physiques. Le nouvel outil développé par l'ONF permettra à tous clients ne pouvant être présent physiquement à la vente d'y participer directement à distance depuis le site Internet.

Parallèlement aux ventes publiques, l'ONF contractualise, avec des industriels, des contrats d'approvisionnement pour assurer à ces acteurs économiques une sécurisation de leur matière première et de leur modèle économique. Pour l'agence Île-de-France-est, la contractualisation concerne les résineux mais aussi le bois de chauffage. Cette part de contractualisation est appelée à se développer avec le renforcement de l'exploitation en bois façonné. En effet, dans le cadre de sa nouvelle politique de gestion pour les forêts périurbaines et touristiques en région Ile-de-France, l'ONF cherche à mieux maîtriser, notamment dans le temps, les exploitations de bois de forêt. Or les ventes dites « sur pied » permettent à l'acheteur d'exploiter les arbres dans un délai de dix-huit mois avec un délai de prévenance de l'ONF avant l'abattage de quarante-huit. Il est difficile dès lors de sensibiliser les élus et les usagers de la forêt à ces exploitations de manière efficace. Avec les ventes en bois fa-



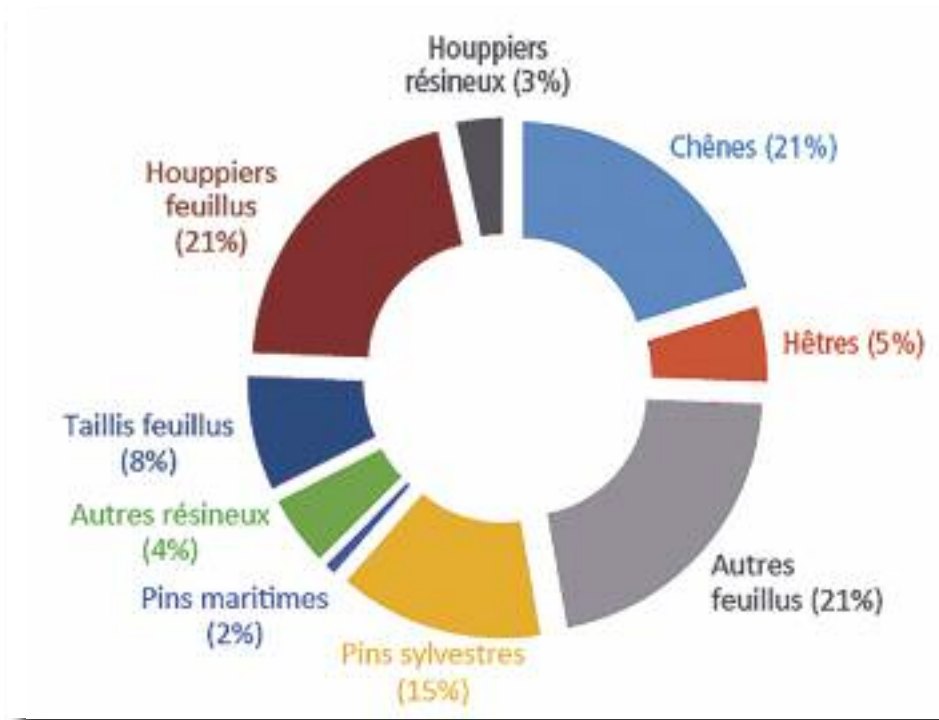
Place de grumes (Photo ONF)

onnés, c'est l'ONF qui exploite sous sa responsabilité les bois et qui les vend abattus et débardés, maîtrisant de fait le calendrier des exploitations. Actuellement, le bois façonné représente 15 % des volumes mis en vente.

L'ONF vendant les bois à des industriels mais aussi à des négociants, il est difficile de déterminer précisément la destination finale des bois vendus. Le bois de chauffage est utilisé à l'échelle de la région Île-de-France ou des départements voisins, le prix de vente final au consommateur ne permettant pas des transports sur de longues distances. Une étude de destination des bois à une échelle plus fine serait une piste à creuser d'actions dans le cadre du futur contrat de projet de forêt d'Exception ■



Marquage d'un arbre (Photo ONF)



Répartition des ventes (ONF)